



## Note d'application



Confiseries

# Croissance des emballages souples et préoccupations réglementaires relatives aux encres

## Le défi

Alors que le secteur de la confiserie se tourne de plus en plus vers les emballages souples, la perméabilité des films et la sécurité alimentaire posent question. Le décret suisse sur les emballages alimentaires prévoit ainsi des réglementations strictes sur les encres compatibles avec ce type d'emballages. L'importance de la sécurité alimentaire aura un impact certain sur le secteur de la confiserie, notamment pour les marques internationales.

## L'avantage Videojet

Videojet Technologies comprend parfaitement les nuances des emballages souples utilisés dans la production de confiseries. Pour répondre aux besoins spécifiques du secteur, nous proposons une sélection d'encres iQMark™ spécialement conçues pour garantir le respect des exigences environnementales, réglementaires et de sécurité au niveau mondial. Notre gamme compte actuellement quatre encres spécifiquement conformes au décret suisse sur les emballages alimentaires.



Les encres et consommables iQMark™ de Videojet sont conçus et fabriqués de manière responsable afin de maximiser le contraste, l'adhérence et la disponibilité tout en répondant aux exigences réglementaires ainsi qu'en matière de sécurité et d'environnement.

## La croissance des emballages souples

Un sondage réalisé par la FPA (Flexible Packaging Association) révèle que 83 % des propriétaires de marques utilisent des emballages souples. Cette tendance devrait se poursuivre au cours des cinq prochaines années, avec 31 % des propriétaires de marques prévoyant d'utiliser davantage encore ce type d'emballages.<sup>1</sup> Le secteur mondial de la confiserie est meneur de cette tendance à la hausse, avec un taux de croissance annuel composé (TCAC) de 3,5 % jusqu'en 2023.<sup>2</sup>

## Perméabilité des emballages

Les types d'emballages courants dans le secteur de la confiserie incluent l'aluminium, les films, le plastique et le métal. Alors que les emballages rigides forment une barrière imperméable qui empêche l'encre de pénétrer jusqu'aux aliments, la plupart des emballages souples permettent une migration. Il est important de tenir compte de cette perméabilité potentielle lors du choix de l'encre, en sélectionnant un type d'encre adapté au codage sur emballages souples.

## Le décret suisse sur les emballages alimentaires

Les réglementations mises en place par le gouvernement suisse dans le cadre du décret suisse sur les emballages alimentaires SR 817<sup>3</sup>, établissent les normes internationales les plus strictes en matière d'emballages alimentaires, ce qui a un impact majeur sur le secteur de la confiserie. Entré en vigueur le 1er mai 2017, le décret suisse sur les emballages alimentaires définit les exigences relatives aux substances utilisées dans les emballages alimentaires, y compris les encres susceptibles de migrer dans les aliments, puis dans le corps humain. Les annexes 2 et 10 répertorient les substances autorisées pour la production des encres d'emballage. C'est la première fois qu'une réglementation gouvernementale dresse une liste explicite des ingrédients autorisés dans la composition globale d'un emballage.

<sup>1</sup> <https://www.packagingstrategies.com/articles/90259-packaging-outlook-2018-flexible-packaging-overview>

<sup>2</sup> <https://www.mordorintelligence.com/industry-reports/candy-market>

<sup>3</sup> <https://www.blv.admin.ch/dam/blv/en/dokumente/lebensmittel-und-ernaehrung/rechts-und-vollzugsgrundlagen/lebensmittelrecht2017/anhang10-verordnung-materialien-kontakt-lm-gg.pdf.download.pdf/Annex-10-ordinance-fdha-materials-and-articles-intended-to-come-into-contact-with-food-stuffs.pdf>

## Migration de l'encre et emballages souples

Outre la composition de l'emballage, les encres appliquées sur les emballages souples sont également soumises à des critères stricts. En vertu du décret suisse sur les emballages alimentaires, les encres ne sont considérées comme sûres que si la migration des substances qu'elles contiennent vers les aliments est impossible en raison des conditions suivantes :

- Le matériau d'emballage proprement dit n'est pas en contact avec l'aliment (par ex. cartons et caisses d'expédition)
- Le matériau d'emballage peut être considéré comme imperméable (par ex. verre ou métal)
- Des données de test ou de modélisation confirment que la migration n'est pas possible

De nombreux types d'emballages souples risquent de ne pas satisfaire à ces critères et nécessiteront l'utilisation d'encres composées uniquement de substances autorisées par la loi.

### Impact sur le secteur de la confiserie

Ces dernières années, le nombre de réglementations gouvernementales et de normes sectorielles s'est multiplié, et leurs critères sont plus restrictifs que jamais. Les marques internationales étant tenues de respecter ce nouveau décret, de nombreuses autres marques devraient suivre le mouvement et mettront en œuvre des meilleures pratiques pour assurer la sécurité des consommateurs.



### L'essentiel

Les tendances en matière d'emballage évoluent rapidement, de même que les exigences réglementaires. Chez Videojet, nous mettons tout en œuvre afin d'avoir toujours une longueur d'avance sur ces tendances et nous développons nos produits de façon à répondre aux besoins uniques de nos clients et de leurs consommateurs. Les encres et consommables iQMark™ certifiés de Videojet sont conçus et fabriqués de manière responsable afin de maximiser le contraste, l'adhérence et la disponibilité en production tout en répondant aux exigences réglementaires ainsi qu'en matière de sécurité et d'environnement. Nous apportons également à nos clients une expertise dédiée afin de les aider à choisir, tester et mettre en œuvre des solutions de codage les mieux adaptées à leurs besoins spécifiques.

Contactez votre représentant  
Videojet pour plus  
d'informations sur nos  
produits certifiés iQMark™.



Contactez le **0810 442 800**  
(prix d'un appel local)  
E-mail [marquage@videojet.fr](mailto:marquage@videojet.fr)  
ou rendez-vous sur le site [www.videojet.fr](http://www.videojet.fr)

Videojet Technologies SAS  
ZA Courtaboeuf / 16 av. du Québec / Bât. Lys  
91140 Villebon Sur Yvette / France

© 2018 Videojet Technologies SAS — Tous droits réservés.

Videojet Technologies s'est fixé comme politique de toujours améliorer ses produits. Nous nous réservons le droit de modifier la conception et/ou les spécifications de nos produits sans préavis.

